

RÈGLEMENT DES FOULÉES ORANGE Saint-Christophe (23)

Dimanche 1 mai 2022 à 10 h



Épreuve inscrite au Challenge départemental des courses hors stade et au Challenge des Courses Nature des Monts de Guéret.

Épreuves : une boucle de 8 kilomètres avec un dénivelé positif de 196 mètres ou une boucle de 14 kilomètres avec un dénivelé positif de 390 mètres. Parcours champêtre situé sur la commune de Saint-Christophe (23), sur environ 70% de pistes et chemins.

Participation: Épreuve ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie cadet.

Inscriptions : Conformément à la réglementation en vigueur, la fourniture d'une copie de la licence pour la saison sportive en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an **est obligatoire**.

Les licences de triathlon de sont pas acceptées.

Les inscriptions se font via le site internet Klikego : <u>Inscriptions en ligne aux courses, trail, marathons, triathlons (klikego.com)</u> .

Pas d'inscriptions sur place.

Droits d'engagement:

→ 8 km : 10 € → 14 km : 12 €

Inscriptions jusqu'au 29 avril 2022.

En cas d'annulation, des frais de gestion à hauteur de 5€ seront retenus.

<u>Dossards</u>: Retrait des dossards le dimanche 1 mai 2022 à partir de 8h30 à la salle des fêtes de Saint-Christophe. Les dossards devront être portés sur la poitrine pour rester lisibles tout au long du parcours afin de permettre les contrôles et les classements.

Départ – Arrivée : Le départ commun des deux courses aura lieu dans le bourg de Saint-Christophe, route du Mas Foreau à 10 h. Arrivée sur le même site.

Ravitaillements: Deux ravitaillements sont prévus.

<u>Sécurité</u>: Respect du code de la route lors de traversées des routes. Surveillance médicale assurée. L'organisation se réserve le droit d'arrêter sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours

Assurances:

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GMF.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque coureur s'engage à respecter le règlement de l'épreuve. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Environnement : Respectons la nature, ne jeter ni gobelet, ni emballage, ni mouchoir sur la voie publique et le tracé de la course.

Récompenses : Résultats et remise des prix à partir de 12 h à la salle des fêtes de Saint-Christophe. Récompense aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes, scratch.

<u>Hommage « Roland Lacheny » :</u> Un trophée, hommage à notre président d'honneur, sera remis à l'issue de la course.

ORGANISATION: ASCET 23 - Cité administrative - BP 147 - 23003 GUERET Cedex

Mel: ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net

Site internet: http://www.fnascee.org/ascet-23-r1795.html

Maryline LAVAUD : 05.55.51.58.66 Delphine FAUVET : 06.74.67.04.72